

PREPARATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Chardon Francis	Présent	Lucas Nathalie	Présente
Dauron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Excusé
Druais Joël	Présent	Perche Francis	Présent
Fay Marie Claude	Excusée Pouvoir	Savoire Emmanuel	Présent
Garnier Annette	Présente		

Monsieur Régis Dauron est nommé secrétaire de séance

1) **Redevance France Telecom 2021**

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de demander une redevance au titre de l'occupation du domaine public à France Télécom. Comme chaque année, il convient de délibérer sur le montant annuel de la redevance, ce montant évolue en fonction de la moyenne de l'indice du coût de construction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

✚ **fixe le montant annuel des redevances comme suit, pour l'année 2021 :**

• Artères de télécommunications

✚ artères aériennes 55.02 € par km (2.9960 km) soit 164.83 €

✚ artères en sous-sol 41.26 € par km (6.450 km) soit 266.12 €

Soit un total de 430.95 €

2) **Vote des subventions 2021**

Le conseil municipal après avoir délibéré, vote les subventions suivantes :

	Vote 2021
ADMR du haut Vendômois et Gâtine	100.00
Souvenir français	20.00
Amicale des sapeurs pompiers de Selommes	50.00
Conciliateurs de justice	30.00
TOTAL	200.00

Le vote des subventions pour le comité des fêtes et du CFA sont reportées à une date ultérieure. Nous attendons la fin de l'urgence sanitaire pour prendre acte.

3) **Vote des taux 2021**

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a modifié les modalités de vote de taux pour les communes, en particulier le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. Le conseil municipal ne devra donc pas s'exprimer sur le vote du taux de la taxe d'habitation.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui viendra s'additionner au taux communal (24,40% pour le Loir et Cher).

En 2020, un taux de 16,34 % a été voté par la commune pour la taxe foncière sur les propriétés bâties auquel nous devons ajouter le taux 24,40% pour 2021 soit un taux de 40,74 %.

Après avoir délibéré et voté, les membres présents décident de fixer les taux 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,74 %

PREPARATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,72 %

4) **Travaux 2021 – église – choix des entreprises**

Madame le Maire présente les différents devis en sa possession concernant les travaux de réhabilitation de l'église (peinture de la nef, travaux de toiture).

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide de retenir :

- L'entreprise VOISIN pour les travaux de réfection de toiture d'un montant de 15 000 € HT.
- L'entreprise TRETON Tony pour les travaux de peinture pour un montant de 9 474,32 € HT.

Ces travaux devront être réalisés dès que possible et avant le 15 septembre 2021

5) **Achat ou location défibrillateur**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les ERP de catégorie 4 (salle des associations) ont obligation d'être équipés d'un défibrillateur. Nous sommes dans l'attente de devis complémentaires avant de prendre une décision.

6) **Emprunt**

Les membres présents décident de faire l'étude pour contracter un emprunt pour les travaux de l'église.

7) **Tarifs 2021 (cimetière)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les tarifs pour les concessions du cimetière et columbarium sont à délibérer car les dernières délibérations fixant les tarifs sont de 2007 pour les concessions du columbarium et 2010 pour les concessions cimetière.

Madame le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} mars 2021, comme suit :

Concessions cimetière pour 2 m² (soit 2 personnes maximum) :

- concession trentenaire 112 €
- concession cinquantenaire 96 €

Concessions columbarium pour 2 personnes par case :

- Concession 15 ans : 350 €
- Concession 30 ans : 550 €
- Redevance pour jardin du souvenir : 30 € par cendrier.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs comme indiqués ci-dessus.

8) **Vote du compte de gestion 2020 – Vote du compte administratif 2020 – Vote du budget primitif 2021**

Vote du compte de gestion 2020 - Vote du compte administratif 2020
Affectation des résultats Vote du budget primitif 2021 - Adopté à l'unanimité

PREPARATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

Résultats de clôture 2020

Sections	Dépenses de l'exercice 2020	Recettes de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Report 2019	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	115 444.98	149 341.12	33 896.14	78 258.82	112 154.96
Investissement	39 791.25	32 307.04	- 7 484.21	- 17 930.37	- 25 414.58
Affectation des résultats					86 740.38

Vote du budget primitif 2021

A l'unanimité, le conseil municipal a voté le budget présenté, qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

Budget principal

- ✚ section de fonctionnement 213 751.00 €
- ✚ section d'investissement 102 278.00 €

9) Questions diverses

- PLUi h. Le cabinet d'études nous a remis des plans pour les agriculteurs exploitants dont le siège est sur la commune, afin de faire l'état des lieux. Nous avons également eu une réunion le vendredi 12 février avec les communes de Villetrun et Rocé et 2 personnes des Territoires Vendômois. Les agriculteurs ont jusqu'à début mars pour remettre les dossiers aux Territoires Vendômois avec leurs prévisions sur 10 ans. La commune doit également remplir un questionnaire et le plan cadastral avec les actions communales prévues dans les 10 ans.

- Contrôle amiante mairie et église. Le contrôle amiante pour les ERP est obligatoire. Il n'a jamais été effectué par le passé. Ce contrôle a été effectué le 3 février 2021 pour un montant de 528 € TTC.

- Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanche 13 juin et 20 juin, merci de retenir ces dates pour la tenue du bureau de vote.

**Le Maire,
Annette GARNIER**



